

## **Autoroute A19 Sens / Courtenay**

### **Bilan LOTI : note d'information**



**Avril 2009**

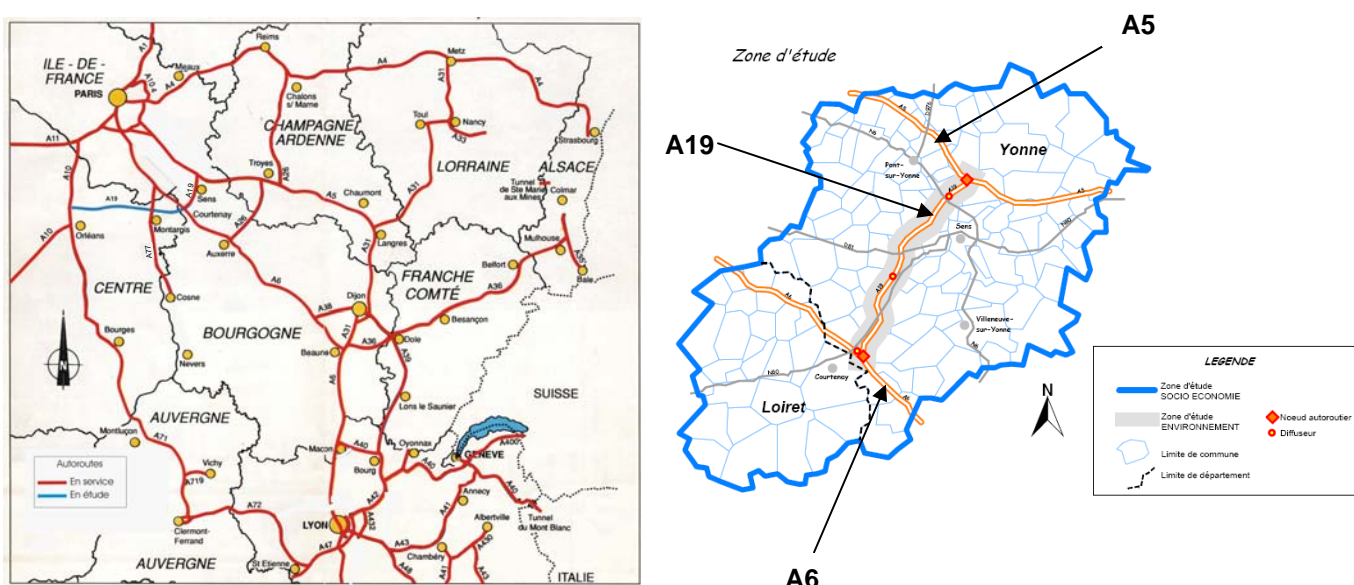
## A - CONTEXTE

### A.1 L'autoroute A19, ...

L'autoroute A19 relie aujourd'hui (début 2009) l'autoroute A5 à proximité de Sens et l'autoroute A6 à hauteur de Courtenay. À terme, elle sera prolongée vers l'ouest jusqu'à l'autoroute A10 au niveau d'Artenay.

La section Sens (RN6) – Courtenay (A6), d'une longueur de 26 km et située dans le département de l'Yonne, est concédée à la société APRR. Cette autoroute qui est parallèle à la RN60 a été mise en service en novembre 1997. Trois diffuseurs permettent de relier l'autoroute au réseau routier existant (RN6 et RN60).

La section comprise entre La Chapelle sur Oreuse (A5) et Saint Denis lès Sens (RN6), prise en compte dans le bilan de l'autoroute A5, n'est pas visée par le présent dossier.



### A.2 ... la LOTI et son Bilan.

La Loi d'Orientation des Transports Intérieurs du 30 décembre 1982 (LOTI) prévoit que les grands projets d'infrastructures fassent l'objet, avant adoption définitive, d'une évaluation prévisionnelle de leurs effets sur le plan économique et social puis, après réalisation, d'un bilan de leurs effets constatés.

La circulaire sur les grands projets du Ministère de l'équipement du 15 décembre 1992 a élargi la pratique du bilan au domaine de l'environnement.

À ce titre, APRR a fait réaliser le bilan socio-économique et le bilan environnemental de l'autoroute A19 Sens – Courtenay.

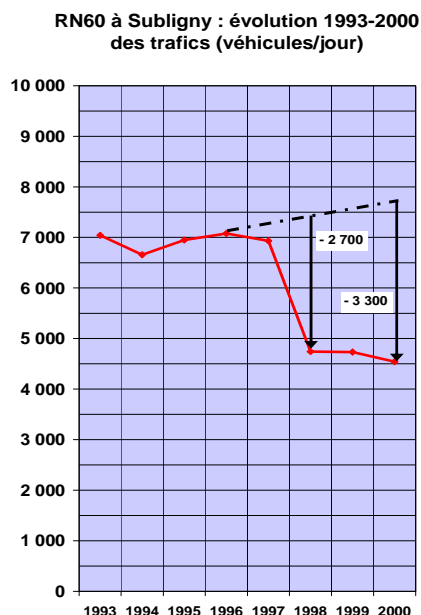
## B - L'AUTOROUTE A19 ET LES DÉPLACEMENTS

### B.1 L'A19 décharge nettement la RN60, mais assez peu l'A6 et la RN6, ...

Avec un trafic d'environ 8 500 véhicules par jour en 2006, l'A19 Sens-Courtenay répond aux objectifs fonctionnels qui lui étaient assignés dans le dossier DUP, mais dans des proportions plus modestes pour certains d'entre eux.

Ainsi, entre A6 et Sens, conformément aux attentes, l'autoroute a permis de décharger la RN60 de 40% de son trafic ; cette proportion est même plus élevée pour les poids lourds.

En revanche, les deux tiers des trafics attendus sur l'A19 devaient correspondre, d'une part, à des reports depuis la RN6 entre Auxerre et Sens et, d'autre part, à des reports depuis l'autoroute A6 entre Courtenay et La Francilienne (véhicules circulant entre le nord et l'est de Paris et le Sud, préférant désormais emprunter l'A19 et l'A5 au nord de Sens). Dans la réalité, ces flux s'avèrent fortement inférieurs aux prévisions. Pour cette raison, les trafics de l'A19 sont finalement inférieurs de moitié aux estimations du dossier DUP.



### B.2 ... elle réduit les temps de parcours ...

L'autoroute réduit les temps de parcours, tant pour les automobilistes empruntant l'A19 que pour ceux qui continuent de circuler sur l'A6 entre Courtenay et La Francilienne : les premiers gagnent entre 5 et 15 minutes selon le trajet ; les seconds, très nombreux, bénéficient d'une fluidité de circulation améliorée.

### B.3 ... et elle a considérablement amélioré la sécurité routière.

L'A19 a fortement amélioré la sécurité routière dans le corridor : pour un automobiliste se reportant sur A19 depuis la RN60, le risque d'être tué dans un accident est divisé par 16 et celui d'y être blessé gravement est divisé par près de 40.

## C - L'ÉCONOMIE DE L'OPERATION

### C.1 Des coûts de construction maîtrisés, ...

Le coût de construction est inférieur d'environ 2% à l'estimation qui avait été validée par l'État lors de l'engagement des travaux. Il est cependant plus élevé que le montant affiché dans le dossier DUP, car les caractéristiques du projet avaient évolué entre temps (augmentation de la longueur du viaduc sur l'Yonne).

### C.2 ... une rentabilité pour la collectivité confirmée ...

La rentabilité socio-économique pour la collectivité de l'opération qui avait justifié l'utilité publique de l'A19 est confirmée, malgré des trafics et des gains de temps inférieurs aux prévisions. En effet, les avantages qu'apporte l'autoroute (gains de temps, sécurité) sont supérieurs de 60% aux dépenses nécessaires à sa construction et à son exploitation. Il était donc justifié et souhaitable de réaliser l'A19 (section Sens-Courtenay).

### C.3 ... et un financement rendu possible par la pratique de l'adossement

Les recettes pour APRR générées par le péage de l'A19 couvrent les charges d'entretien et d'exploitation ainsi que le strict coût de la construction, mais ne permettent pas de rembourser les frais financiers. Comme prévu, son financement sans recours à des fonds publics a été rendu possible par la pratique de l'adossement (par exemple, via la contribution des recettes de péage d'autres autoroutes du réseau APRR, comme A6).

## D - L'A19 ET LES TERRITOIRES

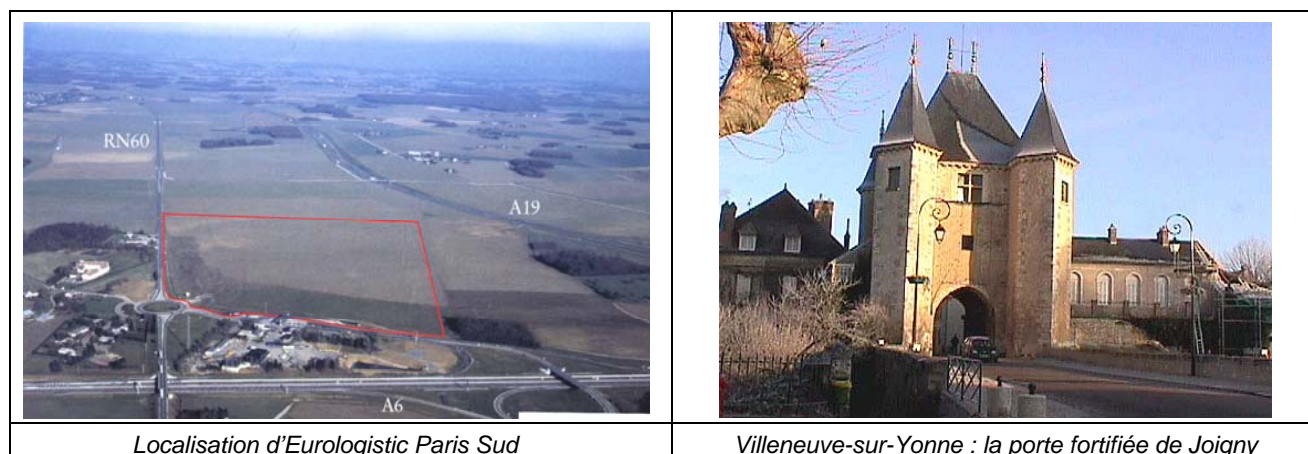
### D.1 Les effets du chantier et de l'exploitation, ...

<b>L'A19 : une PME locale</b>	<b>Un chantier qui a stimulé l'activité et l'emploi</b>
<p>Au-delà de la phase temporaire de construction, l'autoroute a créé localement une cinquantaine d'emplois permanents (APRR, services sur l'aire de Villeroy, gendarmerie).</p> <p>Pour l'entretien courant, APRR fait appel à des entreprises régionales.</p> <p>Et elle verse des impôts et taxes aux collectivités territoriales.</p>	<p>Sur trois ans, le chantier a mobilisé en moyenne 740 postes de travail environ.</p> <p>Une partie de ces emplois étaient occupés par de la main d'œuvre régionale.</p> <p>S'y ajoutent ceux qui ont été mobilisés localement chez les fournisseurs, les restaurateurs et les hôteliers, etc.</p>

### D.2 ... et les avantages de la meilleure accessibilité des territoires

Le tissu socio-économique local de la zone desservie (dans l'Yonne mais aussi au nord-est du Loiret) a bénéficié de l'amélioration de l'accessibilité permise par l'autoroute. Ces effets sont plus marqués à proximité des échangeurs et aux environs de l'agglomération de Sens :

- zones d'activité : création de la zone à vocation logistique Eurologistic Paris Sud Yonne à Savigny-sur-Clairis (nœud A19 x A6 x RN60) et du parc d'activités "Aire de Villeroy" à Villeneuve-la-Dondagre (échangeur avec la RN60 de Villeneuve) ;
- pérennisation de l'ancrage local des entreprises existantes, même si l'on n'enregistre pas d'implantation majeure d'entreprises extérieures ;
- croissance de la population plus soutenue que dans les autres communes de l'Yonne et du Loiret.



En matière de tourisme, deux panneaux d'animation ont été implantés sur la section courante de l'A19 et contribuent à la sensibilisation aux richesses locales, naturelles et patrimoniales de la région traversée : ils mettent en valeur le plateau du Gâtinais par la promotion du miel, et la vallée de l'Yonne. Par ailleurs, le Conseil Général de l'Yonne a mis en place sur l'aire de services une vitrine de promotion touristique des principales richesses du département dans le but d'informer les automobilistes.



# E - UNE AUTOROUTE INTÉGRÉE DANS SON ENVIRONNEMENT

## E.1 Une préoccupation constante dans la conduite du projet ...

L'étude d'impact, qui identifie les enjeux environnementaux de l'A19, a été soumise à enquête publique en 1992. Les enseignements de l'enquête et les résultats de la concertation avec les associations et les acteurs locaux ont permis de compléter l'état des dispositions à prendre pour assurer la meilleure insertion possible de l'autoroute dans son environnement naturel et humain.

De la conception détaillée du projet jusqu'à la mise en service de l'A19 et, lorsque nécessaire, ultérieurement, le respect de ces dispositions a représenté une préoccupation permanente de la société concessionnaire. Plusieurs facettes de l'approche développée par APRR méritent d'être mises en exergue :

- une démarche visant à traiter de façon exhaustive l'ensemble des problèmes d'environnement rencontrés au fur et à mesure de l'avancement du projet ;
- un effort constant d'implication des multiples acteurs locaux concernés, tout particulièrement lors du chantier ;
- le suivi environnemental externe du chantier, qui permet de mieux intégrer les préoccupations d'environnement dans la gestion quotidienne des travaux.



*Franchissement du ru des Salles  
avec passage pour pêcheurs et petite faune*



*Passage spécifique à grande faune  
du "Petit Brouilleret"*

## E.2 ... pour une intégration remarquable de l'ouvrage

Cinq ans après sa mise en service, l'A19 est remarquablement intégrée dans son environnement tant sous l'angle de son insertion dans le paysage que sur le plan de l'acoustique, de la protection des cours d'eau, des autres zones humides et des eaux souterraines, de la préservation de la faune et de la flore,... Globalement les engagements de l'État ont été tenus, même si en phase de chantier certains incidents mineurs n'ont pu être évités.

Trois aspects sont emblématiques des mesures mises en œuvre par le maître d'ouvrage :

- l'insertion paysagère de l'A19, avec notamment le franchissement de la vallée de l'Yonne par un viaduc léger et aérien, et l'adoption d'un tracé discret, tant dans la traversée des coteaux surplombant l'Yonne que sur le parcours au travers du plateau du Gâtinais ;
- une protection renforcée des eaux de surface et souterraines sur la totalité du linéaire de l'autoroute ;
- le rétablissement des déplacements de la grande faune : il est assuré par sept passages qui leur ont été dédiés et qui sont fréquemment utilisés par les chevreuils, les sangliers, ...

Pour assurer la pérennité sur le moyen et le long terme de l'intégration de l'A19 dans son environnement, des opérations de suivi, d'entretien et de maintenance se poursuivront pour vérifier l'efficacité des différents dispositifs mis en place et corriger, le cas échéant, les éventuels dysfonctionnements qui seraient constatés.

## Maîtrise d'ouvrage – Conduite d'opération



**GROUPE AUTOROUTES PARIS-RHIN-RHONE**  
**DIRECTION DES GRANDS INVESTISSEMENTS**  
**ET DE LA CONSTRUCTION**  
42, boulevard Eugène Deruelle  
F-69432 LYON PART-DIEU CEDEX  
[www.aprr.fr](http://www.aprr.fr)

## Assistance à maîtrise d'ouvrage



**A7 CONSEIL**  
2, rue des Bergers  
F-75015 PARIS

## Bureau d'étude



**CETE DE L'EST**  
1, boulevard Solidarité  
Metz Technopôle – BP 85230  
F-57076 METZ CEDEX 3  
[www.cete-est.equipement.gouv.fr](http://www.cete-est.equipement.gouv.fr)